

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles Service de l'Urbanisme Monsieur Yves Rouyet Echevin de l'Urbanisme Chaussée d'Ixelles, 168 B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/12/2023

N/Réf.: IXL20694 718 PU

Gest.: TS/XX

V/Réf.: PU2023/307-80/457 Corr: Fabienne Ficheroulle

NOVA: 09/XFD/1910703

IXELLES. Avenue de la Couronne, 457

(= façade à rue en zone de protection du cimetière d'Ixelles)

<u>DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME</u>: Mettre en conformité le rez-dechaussée de l'immeuble: modification de la façade avant (parement, baies de fenêtre, châssis, tente solaire, caisson à volet, enseigne) changement d'utilisation (vente de biens vers commerce de service), démolition/reconstruction de la toiture plate arrière et rehausse des murs mitoyens, travaux intérieurs structurels, équipements techniques (hotte, ventilation,...)

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 23/11/2023, reçu le 27/11/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 13/12/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS); Façade avant (situation de droit et situation de fait à régulariser; documents extraits du dossier de demande); Photographie de la devanture à régulariser (document extrait du dossier de demande).

La demande vise à mettre en conformité le rez-de-chaussée d'une maison sise dans la zone de protection du cimetière d'Ixelles : modification de la façade avant (parement, baies de fenêtre, châssis en PVC anthracite et éléments de panneautage de couleur rouge, tente solaire, caisson à volet, enseigne), changement d'utilisation (vente de biens vers commerce de service), démolition/reconstruction de la toiture plate arrière et rehausse des murs mitoyens, travaux intérieurs structurels, équipements techniques (hotte, ventilation,...).

La Commission juge la devanture commerciale de faible qualité (expression architecturale, matériaux) et dévalorisante pour la façade du bâtiment (coexistence au rez-de-chaussée d'aplats de peinture blanche



sur les briques d'origine et d'un enduit blanc cassé autour de la vitrine, caisson à volet apparent, ...). Elle demande de la revoir dans un meilleur respect de la zone de protection du cimetière et du bien luimême, et de requalifier l'entrée des logements, comme cela est par ailleurs prévu par la situation de droit.



Devantures hétérogènes faisant face au cimetière d'Ixelles (© Google Streetview)

L'Assemblée estime en outre qu'une campagne de requalification des devantures commerciales devrait être menée à l'échelle du front bâti faisant face au cimetière d'Ixelles, dont la multiplication de vitrines hétérogènes porte préjudice à la cohérence.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

 $\begin{array}{l} \textbf{c.c.} : \underline{mlleclef@urban.brussels} \; ; \; \underline{mkreutz@urban.brussels} \; ; \; \underline{hlelievre@urban.brussels} \; ; \; \underline{pu@ixelles.brussels} \; ; \; \underline{crms@urban.brussels} \; ; \; \underline{nkreutz@urban.brussels} \; ; \; \underline{nkreutz@urban$